

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le 26 septembre 2023, à 18h30, en présentiel, au local 115.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames

Sonia Bergeron	Représentante des enseignants-tes
Marie-Josée Hudon	Représentante des enseignants-tes
Cathy Paquet	Représentante des enseignants-tes
Sophie Genest	Représentante des parents
Joanie Lambert	Représentante des parents
Mélanie Proulx	Représentante des parents
Mélissa Sabourin	Représentante des parents
Sylvie Duchêne	Représentante du personnel de soutien

Monsieur ou messieurs

Raphaël Lebailly	Représentant des parents
------------------	--------------------------

ÉTAIENT ABSENTS-TES:

Mesdames :

Maggy Gaeremynck	Représentante des enseignants-tes
Véronique Morin	Représentante des parents
Sara Germain	Représentante du personnel de soutien

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Madame Gina Gagné	Directrice
-------------------	------------

Madame Sylvie Duchêne agira à titre de secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la directrice Gina Gagné souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h37. De plus, à l'occasion de cette première séance, elle demande que les membres se présentent tour à tour pour faire plus ample connaissance.

CÉ-23/24-01

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Mélissa Sabourin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié en ajoutant les points suivants :

- 21.1 Besoin en demande de commandites;
- 21.2 Consultation des élèves – juin 2023.

**ADOPTÉE**

CÉ-23/24-02

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUIN 2023**

Il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement, du 6 juin 2023, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**4. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC**

Deux (2) personnes du public assistent à la séance. Madame Gina Gagné mentionne que tous les parents ont été informés de la tenue de cette séance par courriel et que l'invitation d'y assister a été rappelée lors de l'assemblée générale des parents, jeudi dernier le 7 septembre 2023, au gymnase.

CÉ-23/24-03

**5. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et informe que l'on doit procéder à l'élection d'un(e) membre au poste de la présidence du présent conseil d'établissement. Ce membre doit être un(e) représentant(e) des parents au sein du conseil d'établissement.

Pour ce faire, madame Gagné indique qu'elle agira à titre de présidente d'élection et elle soumet la procédure d'élection suivante :

- Sur l'appel de madame Gagné, les membres présents ce soir et intéressés au poste de la présidence peuvent se proposer ou proposer une autre personne présente.
- À la fin des propositions, madame Gagné questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus d'occuper le poste.
- Si plus de deux (2) personnes acceptent, nous procéderons alors au vote secret. Le nombre de votes confirmera l'élection pour le poste.
- Après le vote, s'il y a égalité entre deux (2) personnes proposées, un deuxième vote secret sera fait pour départager les personnes concernées et conclure l'élection.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné ouvre la période de «propositions » pour le poste de la présidence. Elle reçoit la(les) proposition(s) suivante(s):

- Madame Joanie Lambert propose madame Mélanie Proulx.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Suite à la réponse négative, madame Gagné ferme la période de «propositions ».

Madame Gagné demande à la candidate si elle accepte ou refuse le poste.

- Madame Mélanie Proulx accepte.

Madame Mélanie Proulx est déclarée « présidente » du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2023-2024.

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et unanimement résolu que madame Mélanie Proulx occupe le poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour une durée d'un (1) an, soit pour la présente année scolaire 2023-2024.

**ADOPTÉE**

CÉ-23/24-04

**5.1. ÉLECTION D'UN(E) REMPLAÇANT(E) AU POSTE DE LA PRÉSI-DENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-20234**

Madame la présidente d'élection Gina Gagné informe que l'on doit également procéder à l'élection d'un(e) membre comme remplaçant(e) au poste de la présidence du présent conseil d'établissement. Ce membre doit être un(e) représentant(e) des parents au sein du conseil d'établissement.

Pour ce faire, madame Gagné demande que l'on procède de la même façon utilisée pour le poste de présidence. Tous acceptent.

Madame Gina Gagné ouvre la période de «propositions » pour le poste de remplaçant(e) à la présidence. Elle reçoit les propositions suivantes:

- Monsieur Raphaël Lebailly se propose.

Madame la présidente d'élection Gina Gagné demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Suite à la réponse négative, madame Gagné ferme la période de «propositions ».

Madame Gagné demande aux candidats s'ils acceptent ou refusent le poste.

- Monsieur Raphaël Lebailly accepte.

Il est proposé par madame Mélissa Sabourin et unanimement résolu que monsieur Raphaël Lebailly occupe le poste de remplaçant à la présidence du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour une durée d'un (1) an, soit pour la présente année scolaire 2023-2024.

**ADOPTÉE**

**6. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET CALENDRIER DES SÉANCES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné donne les informations relatives aux deux (2) documents remis aux membres soit l'échéancier des travaux et le calendrier des séances du conseil d'établissement tel que ci-dessous:

- 1ère séance : mardi 26 septembre 2023 à 18h30
- 2e séance mardi 24 octobre 2023 à 18h30
- 3e séance mardi 28 novembre 2023 à 18h30
- 4e séance : mardi 30 janvier 2024 à 18h30
- 5e séance mardi 30 avril 2024 à 18h30
- 6e séance : mardi 04 juin 2024 à 18h30

Selon l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit prévoir tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire.

**7. FORMULAIRES – FORMULE DE DÉNONCIATIONS D'INTÉRÊT - AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS**

Madame la directrice Gina Gagné distribue et recueille les formulaires complétés. Ceux-ci seront conservés au secrétariat de l'école tel que demandé par la direction générale du centre de services scolaire des Premières-Seigneurie.

CÉ-23/24-05

**8. RAPPORT ANNUEL 2022-2023 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et donne quelques explications relatives au document. Elle indique que ce rapport annuel a été présenté et adopté lors de l'assemblée générale des parents tenue le jeudi 7 septembre 2023.

Il est proposé par madame Sophie Genest d'approuver le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2022-2023.

**APPROUVÉE**

**9. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice prend la parole et explique la somme d'argent attribuée annuellement pour le fonctionnement du conseil d'établissement. Le budget annuel est établi à 250 \$.

CÉ-23/24-06

**10. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné présente le document « Règles de régie interne - conseil d'établissement – École Guillaume-Mathieu » adopté en septembre 2023. Ce document est adopté sans modification.

Il est proposé par madame Mélanie Proulx et unanimement résolu d'approuver les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté.

**APPROUVÉE**

**11. NOMINATION D'UN OU DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné informe qu'il y a possibilité d'intégrer un (1) ou deux (2) membres de la communauté aux séances du conseil d'établissement de l'école pour une durée d'un (1) an, soit pour la présente année scolaire 2023-2024.

Elle invite les membres du présent conseil à lui mentionner/ suggérer le(s) nom(s) de (d'une) personne(s) significative(s) pour le développement de l'école et qui pourrait(raient) être intéressée(s) et ce, sans tarder.

Aucun nom n'est suggéré pour le moment. De plus, il sera toujours possible pour toute personne désireuse de participer de se joindre au conseil d'établissement en cours d'année scolaire.

CÉ-23/24-07

**12. PLANIFICATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (C.O.S.P.)**

Madame Gina Gagné présente aux membres le document relatif aux contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour la présente année scolaire 2023-2024. Ils s'adressent aux élèves des classes de 5e et 6e année.

Il est proposé par madame Sonia Bergeron et unanimement résolu d'approuver la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle 2023-2024 pour les classes de 5e et 6e année de l'école Guillaume-Mathieu, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**13. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS PARASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et mentionne qu'en raison des moyens de pression exercés par les enseignants ainsi que du manque de personnel au service de garde, l'école Guillaume-Mathieu n'est pas en mesure de présenter une offre de service complète en ce qui concerne les activités parascolaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Malgré les contraintes actuelles, c'est avec enthousiasme que nous proposons les activités suivantes : Katag et Laser Tag. Aussi, une offre en basketball, en cheerleading, en hockey cosom et en improvisation pourrait s'ajouter en cours d'année scolaire. L'offre des activités sera bonifiée si le contexte nous le permet.

**14. SUIVI – PROJET ÉDUCATIF**

Madame Gina Gagné prend la parole et informe les membres que le projet éducatif sera déposé et présenté en décembre 2023 étant donné qu'il n'y a actuellement aucun comité de pilotage. Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance de ce conseil d'établissement.

CÉ-23/24-08

**15. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Le document est distribué aux membres du conseil d'établissement. Madame la directrice Gina Gagné précise quelques points du document. Elle invite la représentante du personnel de soutien, madame Sylvie Duchêne, à présenter la liste et le coût des journées pédagogiques pour l'année 2023-2024.

Il est proposé par madame Sonia Bergeron et unanimement résolu d'approuver les règles de régie interne du service de garde pour l'année scolaire 2023-2024 tel que présenté et modifié.

**ADOPTÉE**

**16. FACTURE SCOLAIRE 2023-2024 PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DEPUIS LE 6 JUIN 2023**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et informe les membres que quelques changements ont été apportés à la facture scolaire (effets scolaires) pour l'année 2023-2024. Elle précise que l'arrivée en poste de nouveaux enseignants ainsi que la variation des prix du matériel scolaire expliquent ces légères modifications.

Par ailleurs, monsieur Raphaël Lebailly prend la parole et demande que le libellé « sorties et activités éducatives » soit remplacé par « activités collectives diverses » sur l'ensemble des factures scolaires par souci d'uniformité. Tous les membres approuvent.

CÉ-23/24-09

**17. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.) – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et mentionne que l'organisme de participation des parents (O.P.P.) vise à donner un sérieux coup de pouce à la réalisation d'activités à l'école, et ce, toujours au bénéfice des élèves. En raison des moyens de pression exercés par les enseignants, la formation de l'O.P.P. doit être reportée.

Il est à rappeler que tout montant d'argent récolté en profit pour toute activité organisée par l'O.P.P. sera versé dans un fonds. Ce fonds servira à défrayer les coûts d'un projet de l'école.

Lors de l'assemblée générale des parents, le jeudi 7 septembre 2023, plusieurs parents ont accepté d'être membre de l'O.P.P. Leurs coordonnées ont été acheminées à la responsable soit l'enseignante responsable qui fera les contacts nécessaires lorsque le contexte sera favorable.

**ADOPTÉE**

**18. INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE**

Madame Sylvie Duchêne prend la parole et informe les membres du conseil que la responsable du service de garde, madame Sara Germain, sera absente jusqu'au 27 octobre prochain. Elle mentionne qu'il y a actuellement un manque important de personnel au service de garde de l'école Guillaume-Mathieu. Cette situation engendre un environnement instable et insécurisant pour les élèves en plus de retarder le début de plusieurs activités.

Madame Sylvie Duchêne mentionne que plusieurs solutions sont envisagées afin d'améliorer la qualité du service offert dont l'ajout d'une ressource afin d'accélérer le traitement de la facturation ainsi que divers dossiers de nature administrative.

## **19. INFORMATION DE LA DIRECTION**

Madame la directrice Gina Gagné annonce le départ de la secrétaire, madame Ginette Tremblay, vers une autre école. Madame Gagné annonce que madame Mélissa Sabourin, représentante des parents, remplacera à la tâche de secrétaire lors des prochaines séances de ce conseil. Madame Mélissa Sabourin doit donc renoncer à son mandat en tant que représentante des parents au sein du conseil.

Les représentants des parents substitués, madame Véronique Bouffard et monsieur Aimé-Patrice Bayoi, seront contactés au cours des prochains jours afin de combler le poste disponible. Un vote aura lieu lors de la séance de ce conseil prévue le 24 octobre prochain si les deux (2) candidats manifestent de l'intérêt pour ce mandat.

Les autres informations ont été transmises tout au long de la présente séance sous forme de suivi aux différents dossiers et/ou lors d'échanges sur des sujets soulevés.

## **20. COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

Aucun compte rendu. La première séance aura lieu le 4 octobre 2023.

## **21. AUTRE(S) SUJET(S)**

### **21.1 Besoin en demande de commandites**

Madame Sophie Genest, représentante des parents, prend la parole et demande aux membres si certains projets peuvent bénéficier de financement. Plusieurs idées sont mentionnées dont l'ajout d'un module de jeu dans la cour du premier cycle.

Madame Cathy Paquet prend la parole et informe les membres du conseil qu'une demande de bourse est en cours pour l'acquisition de serres hydroponiques intérieures. Ce projet vise à développer de saines habitudes de vie et alimentaires chez les élèves. Mme Sophie Genest propose d'effectuer des recherches afin de trouver du financement supplémentaire pour ce projet qui mobilise plusieurs membres du personnel. Un suivi sera fait à ce sujet lors d'une prochaine séance.

Monsieur Raphaël Labailly prend la parole et mentionne aux membres qu'il serait intéressant de concevoir un plan de commandites afin d'amasser des fonds pour financer différents projets de l'école en lien avec les sciences.

### **21.2 Consultation des élèves – Juin 2023**

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et informe les membres que ce point est reporté et sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de ce conseil d'établissement.

CÉ-23/24-10

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE**



Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

**ADOPTÉE**

La directrice

---

Gina Gagné

La présidente ou le président

La secrétaire

---